



Utilité sociale et économique des assistants maternels qui faisaient - jusqu'à présent – figure d'invisibles. On ne peut qu'être admiratif et reconnaissant envers celles et ceux qui sont restés sur le terrain malgré les risques encourus pour eux-mêmes et leur famille, le manque de matériel de protection et une charge de travail accrue par des contraintes supplémentaires.

Pas de protection, pas de consigne pendant tout le confinement

Pendant la crise sanitaire, les assistants maternels ont été sollicités et mobilisés par les pouvoirs Publics pour accueillir jusqu'à 6 enfants de moins de trois ans pour permettre aux parents de poursuivre leur travail dans les secteurs prioritaires ou en télétravail. Un nombre important d'entre eux l'ont fait de mars à mai sans aucune protection : ni masque ni blouse, ni gel, ni consignes particulières propres à leur métier, bien souvent « la peur au ventre » pour eux-mêmes ou leur famille. Les gestes barrière avec des très jeunes enfants ou des nourrissons sont impossibles à respecter.

Beaucoup de professionnels se sont émus des répercussions psychiques sur les jeunes enfants dues au confinement, de l'impact du port du masque par les personnes qui s'occupent d'eux. Les exigences sanitaires sont t'elles compatibles avec le bien-être des enfants

Le cout induit par l'application stricte des mesures sanitaires s'élève après sondage et chiffrage détaillé de 100 € à 150 € par mois, variable selon le nombre d'enfants en accueil. Les professionnels demandent une subvention pour faire face à ces dépenses supplémentaires pendant cette période où de surcroit leur salaire se trouve réduit. A cette heure cette demande n'a pas été satisfaite.

Pas de prime et 80 % pour le chômage partiel (au lieu de 84 % pour les autres salariés)

La prime pour le pouvoir d'achat ne concerne pas cette profession, celle accordée aux services publics non plus. Les assistants maternels qui espéraient un geste du gouvernement ont le sentiment d'être éternellement à part et oubliés.

Il a été estimé par la majorité des assistants maternels que l'application du guide ministériel de déconfinement rallongeait leur journée de travail après le départ des enfants d'une à deux heures par jour : désinfection du logement, des jouets, lessivage des sols, du linge etc. Temps de travail supplémentaire non rémunéré !!

Questions de responsabilité et retrait d'agrément

Les assistants maternels ont de grandes inquiétudes quant à la mise en cause de leur responsabilité par les parents et/ou les PMI en cas de contamination d'un enfant accueilli. Elles

s'interrogent sur le rôle futur des PMI : seront-elles dans le soutien et l'accompagnement ou dans le contrôle et la sanction ? Ne leur sera-t-il pas reproché de ne pas appliquer de manière stricte les préconisations ?

Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de CCPD pendant la pandémie, mais il faudra rester vigilant sur les retraits d'agrément dans les mois à venir.

PMI en activité réduite et RAM fermés

Face à un accompagnement bien trop inexistant lors de la pandémie selon les départements -il est constaté là encore une grande hétérogénéité – les assistants maternels durent rechercher eux-mêmes le soutien espéré, des conseils face à la crise, auprès des organisations syndicales ou associatives, voire sur les réseaux sociaux.

Vers un abandon du métier ?

Nous recevons un certain nombre de témoignages d'assistants maternels qui souhaitent arrêter le métier et se reconvertir par lassitude voire écœurement « d'être le parent pauvre de l'accueil du jeune enfant ». Un nombre encore plus important subit des retraits d'enfants et montre des signes d'inquiétude quant à la poursuite de leur métier en septembre prochain

Un simple MERCI

Le plus révélateur c'est la mise en lumière de l'utilité sociale et économique des assistants maternels qui ont accueilli des enfants de travailleurs des secteurs prioritaires mais aussi tous les enfants sans distinction. Ils attendaient un simple MERCI, mais qui n'a jamais été prononcé par le premier ministre ou le président de la République alors que beaucoup de professions de « première ligne » ont été citées.

Cette crise a révélé les nombreuses failles qui entourent le premier mode d'accueil en France : méconnaissance du cadre légal de la profession tant par le Gouvernement que par les départements, manque de réactivité des services de l'Etat, manque de communication entre ces services et le Gouvernement, manque d'accompagnement des professionnels par les services de PMI.

Liliane Delton
Secrétaire générale nationale UNSA PROASSMAT
<https://unsaproassmat.org>
<https://www.facebook.com/unsaproassmat/>
<https://www.facebook.com/groups/unsaproassmat/>